

Les Matins Philo

Des contes pour comprendre la justice et les procès

François OST

Séance 3

Le procès de Jésus. Le droit entre amour et violence

Le droit entre violence et amour

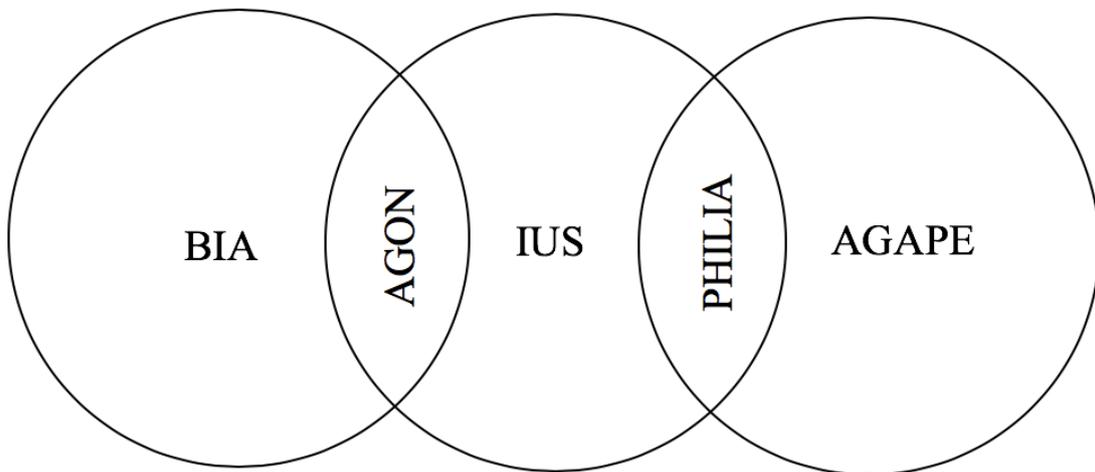


Figure 2



***Ius et agapè* : le procès de Jésus, ou la justice impossible.**

En cette veille de la fête de *Pessa'h*, le 14 du mois de *nisan*, Pilate, préfet de Judée, est monté à Jérusalem. Pilate, qui a quitté sa résidence de Césarée à regret, est préoccupé. Depuis plusieurs jours, des milliers de pèlerins, venus de Samarie, Judée, Galilée, et même de la diaspora lointaine, ont convergé vers le Temple pour y célébrer la sortie d'Égypte en consommant l'agneau immolé selon les rites consacrés. Les informateurs du préfet l'ont averti que des troubles étaient à craindre : excédées des impôts prélevés par l'occupant, les foules sont prêtes à en découdre. Chaque jour, thaumaturges et prophètes se lèvent parmi elles, qui

dénoncent les exactions du régime et ravivent l'espoir de restauration de l'antique royaume de David.

En tant que représentant sur place de Tibère, l'empereur divinisé, Pilate, gouverneur militaire, dispose de l'*imperium*, pouvoir quasi absolu qui lui confère droit de vie et de mort sur les non-citoyens romains (*ius gladii*) ; il est responsable de l'ordre public, a la privilège de lever les impôts et de battre monnaie, et dispose de la haute main sur la justice pénale. Pilate n'en mène pas large cependant ; c'est que le préfet de Judée dispose de peu de troupes pour faire régner la *pax romana* sur cette province dépourvue d'intérêt stratégique : à peine quelques cohortes à Césarée, et moins encore à Jérusalem, où elles demeurent cantonnées dans la forteresse *Antonia*, surplombant le Temple, et dans le palais d'Hérode que le préfet occupe lors de ses séjours à Jérusalem. Quelques troupes auxiliaires, des milices de païens recrutés sur place (les juifs sont exemptés de service militaire), leur prêtent main forte, pour les basses besognes de police essentiellement. Certes, il pourrait solliciter le renfort des légions stationnées en Syrie, sous l'autorité du légat Vitellius, en charge de la sécurité des frontières orientales de l'empire, mais Pilate n'a guère envie de mêler son supérieur hiérarchique, prompt à le dénoncer à Tibère, à la gestion de ses affaires. Aussi préfère-t-il entretenir une collaboration durable avec la caste sacerdotale, prêtres et grands prêtres sadducéens, qui exercent le pouvoir civil et religieux à Jérusalem. Ceux-là ont la haute main sur le Sanhédrin, Conseil de soixante et onze membres, qui, par délégation de l'autorité romaine, fait office de Parlement du peuple juif et de Cour suprême pour la matières civiles et religieuses. Lors de son entrée en charge quatre ans plus tôt, Pilate s'est empressé de reconduire Caïphe dans ses fonctions de grand-prêtre qu'il occupait depuis douze ans déjà.

En fait, c'est un protectorat plus qu'une occupation que Rome exerce en Palestine ; pour autant que les impôts soient acquittés et l'ordre public respecté, les autorités juives disposent d'une très large autonomie, dans les affaires religieuses notamment – ainsi du droit de vie et mort pour les crimes de blasphème. Le Temple, symbole religieux autant que pouvoir économique (son trésor, alimenté par la cotisation de la diaspora, était fabuleux, disait-on), représente l'épicentre de ce pouvoir théocratique.

En cette veille de *Pessa'h*, alors que la pleine lune se lève dans le ciel de Jérusalem, le Temple grouille d'une activité intense; non moins de vingt mille bêtes ont été immolées aujourd'hui par les lévites sacrificateurs ; les marchands et les changeurs, dont les boutiques occupent ces jours-ci toute l'esplanade, ont

travaillé depuis l'aube : c'est que les agneaux de la fête doivent être obligatoirement achetés sur place (pour le plus grand profit des prêtres sadducéens qui règnent sur la place), et que l'impôt du temple ne peut être acquitté en deniers romains, mais seulement en *sheqels*, la monnaie juive. En ce caravansérail, qui tient à la fois de l'abattoir, de la foire et de la kermesse, règne une atmosphère fébrile, soutenue d'une forte odeur d'étable et de sang répandu, d'interpellations criardes des pèlerins, et des accents étranges de toutes sortes de mélopées. Entre ferveur religieuse et affairément païen, les esprits se sont échauffés tout au long de la journée.

Caïphe, le grand-prêtre, et Anne, son beau-père auquel il a succédé, observent la scène depuis un balcon surélevé ; ils sont préoccupés eux aussi. Depuis quelques jours, un prédicateur galiléen, Jésus de Nazareth, galvanise les foules et pourrait bien profiter de la fête pour passer à l'acte. Entré en triomphe dans la ville quelques jours plus tôt, accompagné d'une troupe nombreuse annonçant l'arrivée du Roi-Messie, il a poussé l'audace jusqu'à délivrer son enseignement sous les portiques du Temple lui-même, défiant leur pouvoir sous leurs fenêtres et s'emportant même sur les marchands qui y tenaient leurs éventaires.

A vrai dire, ce Jésus ne leur est pas inconnu ; cela fait des mois maintenant qu'ils le tiennent à l'œil ; au début, il s'agissait seulement de mener enquête comme chaque fois qu'un prêcheur prétendait annoncer ou incarner le Roi-Messie (*Hamelekh Hamachiah*) ; mais les émissaires qu'ils avaient envoyés en Galilée sur ses traces n'étaient jamais parvenus à le confondre. L'affaire était devenue vraiment sérieuse lorsqu'il s'était mis à ressusciter les morts et annoncer la reconstruction du Temple ; et voilà maintenant qu'il montait à Jérusalem, porté par des foules incontrôlables, en ces jours de Pâques où la ville pouvait s'embraser comme un volcan en ébullition. Aussi avaient-ils décidé d'en finir ; un coup de main était monté, pour cette nuit même, avec la complicité d'un des siens, Judas, dit l'Isariote, zélate déçu des attermolements de son Maître qui jamais ne s'affirmait clairement comme le successeur de David. Dans quelques heures, Jésus serait arrêté et mis en sûreté au moins le temps que le calme revienne dans la ville ; avec un peu d'habileté, il devrait être possible cette fois de le confondre définitivement et de le condamner au châtement suprême - s'il le faut avec l'aide de Pilate, réputé pour avoir la main lourde. N'avait-il pas, hier encore, durement maté une agitation populaire séditeuse menée par un certain Barabbas ?

Ils savaient cependant que l'affaire ne serait pas simple et qu'il leur faudrait faire preuve d'habileté. Outre le soutien populaire dont le nazaréen dispose maintenant, Jésus compte des partisans jusqu'au sein du Sanhédrin. Ainsi Nicodème, appartenant à la classe bourgeoise et hellénisée des pharisiens, qui ne cesse de réclamer de la considération pour ce Jésus, et, à tout le moins, une instruction qui respecte les règles rigoureuses de la *Torah*. Assez isolé au début, ce Nicodème était parvenu à souligner l'originalité de la prédication du Galiléen, non sans rapport avec la spiritualité stoïcienne dont les pharisiens nourrissaient, à l'instar de Philon d'Alexandrie, leur lecture des Ecritures.

A l'écart de toute cette agitation, dans le quartier de Gethsémani qui surplombe la ville, Jésus s'est retiré avec ses amis pour fêter la Pâque ; il a faussé compagnie aux plus survoltés de ses partisans, et entend s'acquitter de ses devoirs religieux dans la sérénité. Une brise tiède baigne les convives des senteurs enivrantes du printemps, tandis que la pleine lune projette leurs ombres sur le mur de la salle. Le Maître partage le pain, tout en prononçant, comme à son habitude, des paroles énigmatiques que ses disciples recueillent sans vraiment les comprendre. Pourquoi donc affirme-t-il que son heure est venue, et qui vise-t-il lorsqu'il dit qu'un des leurs le trahira ? Tantôt ils iront se reposer dans le *Jardin des oliviers* voisin, tandis que la soldatesque, rameutée par Judas, se tient à l'affût. Le piège s'est refermé, l'histoire est en marche.

...

La scène suivante se tient au palais d'Hérode occupé par Pilate. Le préfet s'est levé très tôt, car la journée sera chargée. Et, voilà qu'en effet, dès les premières lueurs du jour, une délégation de prêtres et de chefs du peuple vient le solliciter. Ils lui amènent, enchaîné et déjà couvert de coups, un dangereux agitateur. Pilate les invite à entrer, mais les Judéens n'entendent pas franchir le seuil de son palais : ce serait se souiller, particulièrement en ce jour de *Pessa'h*, que de pénétrer dans la demeure d'un païen. « Que le Préfet ne le prenne pas mal et qu'il considère plutôt le cas de ce gibier de potence : il prêche la révolte parmi le peuple et sème l'agitation dans le Temple ; on l'a entendu refuser de payer le tribut à César, et voilà maintenant que ses partisans le tiennent pour le successeur de David, le Roi-Messie annoncé par les prophètes ».

Passablement énervé par l'arrogance de ces solliciteurs qui ne prétendent pas franchir le seuil de sa maison, le gouverneur ne laisse cependant rien deviner de ses sentiments. Quatre ans d'expérience sur place lui ont appris la prudence, et il n'entend pas se laisser manœuvrer si facilement ; entre une population séditieuse survoltée multipliant les coups de main, et une aristocratie sacerdotale collaboratrice mais jalouse de ses privilèges, il sait qu'il devra jouer au plus fin. Dans un premier temps, il tente de se déclarer incompetent car il ne tient pas à susciter une révolte en condamnant un prêcheur aussi populaire en ces jours d'exaltation religieuse, alors même que les troupes qu'il commande sont si faibles. Après tout, ces histoires de police du Temple, et d'annonces prophétiques ne relèvent-elles pas de la juridiction religieuse du Sanhédrin ? « Vous avez vos lois », leur dit-il, « jugez-le vous-même ». Et les Judéens de lui faire cette réponse étonnante : « nous n'avons pas le droit de le mettre à mort nous-mêmes, son cas relève de ta juridiction ». Pilate comprend alors qu'on cherche à l'abuser : il sait bien que les autorités du Sanhédrin peuvent condamner à la lapidation les auteurs de crimes religieux, et ne se font pas faute d'exercer cette compétence. Mais il comprend aussi que l'affaire est vraiment sérieuse, car si la délégation lui présente cet homme, déjà roué de coups et enchaîné, au prétexte qu'ils ne peuvent pas l'exécuter, c'est qu'à leurs yeux il est déjà condamné. Mais sans doute, apeurées elles aussi par les possibles réactions de la foule, les autorités judéennes tentent-elles de lui refiler la basse besogne, tout en affichant un loyalisme empressé à l'égard de l'occupant. Et bien, puisqu'il en est ainsi, on verra, décide-t-il, ce qu'est la justice de Rome. Après tout, c'est lui qui dispose de l'*imperium*. Et puisque on ne peut tenir le procès au sein de son prétoire, Pilate ordonne qu'une estrade soit montée en plein air, aux portes du palais, sur un parvis dallé de pierres, au lieu dit *lithostrotos*. Mais avant de livrer Jésus à ses accusateurs publics, le gouverneur entend bien mener lui-même l'instruction de l'affaire, en vertu du pouvoir de *cognitio* qui lui revient. Cette instruction, il la conduira seul, en aparté, à l'abri des murs de son palais.

Et voilà maintenant, face à face, le représentant de César, Tibère déclaré *Auguste* et donc divinisé, maître de tout le monde connu, et le prédicateur va-nus-pieds, porté par une vague populaire qui le prétend Roi d'Israël et Oint du Seigneur. Cette fois, Pilate a décidé de prendre son temps ; il connaît ce Jésus de Nazareth par les rapports de ses informateurs, et il ne lui déplaît pas d'en prendre lui-même la mesure. De plus, s'il parvenait à le renvoyer quitte et libre des charges

qu'on tente de lui imposer, il mettrait à bon compte le peuple de son côté, et sans doute aussi les plus éclairés des pharisiens, tout en infligeant une leçon à son ami Caïphe, un peu trop enclin à le prendre pour l'exécuteur de ses manœuvres.

- « Ainsi, tu es Jésus de Nazareth, le nouvel espoir des foules ; prends ce siège - je vois que les milices du temple ne t'ont pas épargné... voilà la justice de ce pays : on punit d'abord, on juge après. Je suppose que nous pouvons converser en grec ; personne ici ne sait le latin, et j'en suis encore aux rudiments de l'araméen ; quant à l'hébreu, je le laisse à tes amis les docteurs de la loi ».

- Alors que Jésus s'est assis et confirme qu'il entend le grec (en Galilée, région cosmopolite ouverte au commerce, le grec était communément pratiqué), Pilate, qui est resté debout, reprend d'un ton enjoué : « très bien, cela nous évitera les services d'un interprète ; tout ce que nous dirons restera entre nous. Jésus de Nazareth...tu dois être bien important pour que Anne et Caïphe t'adressent à moi un jour de *Pessa'h*. En fait, je te connais beaucoup mieux qu'ils ne se l'imaginent ; c'est que j'ai mes informateurs jusque dans leur rang. Je sais bien que leur Sanhédrin est divisé à ton sujet. Comment fais-tu donc pour intéresser tant de gens ? Depuis quelques mois, on ne parle plus que de toi dans ce pays ; un de mes centurions, basé à Capharnaüm, m'a dit que tu avais guéri son serviteur ; et ma propre femme, Procula, s'intéresse à ton enseignement ».

- Jésus n'a pas ouvert la bouche ; sans doute sait-il que tout cela doit avoir lieu pour que la parole se réalise. « Tu ne dis rien ? Voilà qui est singulier pour un prophète ! Je sais pourtant que tu es bon orateur et que tu soulèves les foules quand tu le veux. Bon, j'imagine que tu penses que ton sort est déjà décidé et que je me moque de toi. Détrompe-toi, tu n'es plus dans les geôles de Caïphe ; ici, c'est la justice romaine qui se rend. L'accusé a des droits, et même si tu n'es qu'un pérégrin, non citoyen romain, j'entends bien conduire cette instruction à charge comme à décharge».

- Pour la première fois, Jésus parle : « il est dit : ne jugez pas, car de la manière dont vous jugerez ainsi vous serez vous-même jugé ».

- « Et bien précisément, reprend Pilate, j'entends juger équitablement – c'est cela, et pas seulement ses routes, ses impôts et ses armées, que Rome apporte au monde. Alors que tu es accusé et déjà presque exécuté sans preuves, c'est précisément de cela dont tu as besoin : d'un jugement, basé sur des faits et appuyé sur des arguments pesés sur la balance de la justice, la balance de ma justice. C'est comme cela que nous tenons notre immense empire, nos centaines de peuples :

peu importe leurs langues, leurs religions, leurs traditions, ils sont tous égaux dans les balances de notre justice. La recette est simple : des droits égaux, des procédures régulières, le respect des coutumes locales chaque fois que possible, et, quand il le faut, le glaive romain dans un des plateaux de la balance. Sans doute me prends-tu pour un militaire borné, tout juste bon à ordonner des opérations de police et des crucifixions ; détrompe-toi, j'ai été à l'école de Cicéron et j'ai passé deux années de ma jeunesse à Athènes peaufiner ma connaissance des philosophes et tragédiens – Platon, Eschyle, ... en as-tu seulement entendu parler ? ».

- Pilate a pris un siège lui aussi et s'assied face à Jésus. « Un préfet a nécessairement mauvaise réputation dans les territoires qu'il administre ; cela m'indiffère. Certains me disent brutal et sanguinaire, d'autres me tiennent pour un lâche. En fait, je suis pragmatique et réaliste ; curieux aussi. C'est cela : sceptique, mais curieux. Sais-tu que j'en connais beaucoup sur l'enseignement de vos Ecritures ? et que je maîtrise assez bien les procédures et les règles de votre *Deutéronome* – assez en tout cas pour ne pas m'en laisser compter par vos grands-prêtres. On m'a dit que toi aussi, dès tes douze ans, tu tenais la dragée haute aux docteurs de la loi ...

- A ces mots, Jésus a relevé la tête : « je ne me suis jamais caché pour proclamer la vérité ; j'enseigne en public, sur les places, dans les synagogues ; je monte souvent à Jérusalem ».

- « Oui, reprend Pilate avec ironie, comme la semaine dernière quand tes partisans t'ont réservé une entrée triomphale, monté sur un ânon. Drôle de coutume... à Rome, c'est sur un char tiré par quatre fiers coursiers qu'on célèbre les triomphes ».

- « Les premiers seront les derniers », fait Jésus qui semble se détacher de son procès, « celui qui cherche à s'élever, s'abaisse. Le fils de l'Homme n'a pas besoin d'un triomphe ; heureux les purs et les doux, car ils verront Dieu ».

- « Les doux ? N'est-ce pas un de tes disciples qui a tranché l'oreille d'un des hommes venus t'arrêter hier soir ? ».

- « C'était une faute, fait Jésus ; l'oreille fut aussitôt recollée, et Pierre a rengainé son épée ».

- « Ah, oui, parce que tu fais des miracles aussi ; il n'empêche, mes informateurs m'ont dit que tu ne t'étais pas montré particulièrement doux avec les marchands

du temple ; ah, là tu as fait fort : sais-tu ce que rapportent ces boutiques de changeurs à Caïphe et aux siens ? On ne peut pas dire que tu les ménages, pour un prêcheur qui enseigne la douceur ».

- « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive ; il est écrit dans les Textes que les profanateurs du temple ne connaîtront pas le repos », reprend Jésus qui s'est redressé sur son siège.

- « C'est bien ce que je disais, la *pax romana*, c'est nous ; l'agitation religieuse, c'est vous. En tout cas, il faudra que tu m'expliques comment tu concilies la douceur et le glaive ».

- « Mes armes ne sont pas de ce monde, poursuit Jésus comme hanté par une vision intérieure. Si je l'avais voulu, les légions du ciel seraient venus disperser cette troupe ».

- « En attendant, tu ne tiens pas tes propres hommes : ils se sont débandés hier soir, on n'en même vu un s'enfuir tout nu ; et le Pierre dont tu parles semblait soudain ne plus te connaître, cette nuit dans les couloirs du grand-prêtre. C'est aussi un des tiens qui t'a livré à eux ; sais-tu le prix auquel te tiennent Caïphe et Anne ? Trente deniers. Trente deniers, tel est le cours de la vie d'un prophète à Jérusalem aujourd'hui ; et, remarque que ce n'est pas nous qui le fixons ».

- « Cela aussi était établi dans les Ecritures ; il fallait que cela arrive pour que s'accomplisse la volonté du Père », fait Jésus d'une voix sourde.

- « Les Ecritures, tu n'as que ce mot à la bouche. Alors, tout, vraiment tout est écrit ? Ce que nous disons maintenant, ce que je déciderai tout à l'heure ? Et les Ecritures avaient-elles aussi prévu que ton Judas, le zélote, rongé de remords, a rendu ses trente deniers et qu'il s'est pendu ? ».

- « Mon Père lui avait déjà pardonné, mais son âme était trop noire, il ne s'aimait pas assez lui-même et n'a pas cru que, lui aussi, était fils du Père. Tel est le premier des commandements, qui découle de l'amour du Père : 'aime ton prochain comme toi-même' ».

A ces mots, Pilate s'est levé et arpente la pièce, plongé dans ses pensées ; après un long silence il reprend : « l'amour, le pardon... de belles choses en vérité. Mais crois-tu vraiment qu'on tient une société avec de si nobles sentiments ? En Grèce, certains sages enseignaient cette sorte d'*agapè*, une harmonie qui ne compte plus, qui pardonne tout ; mais je n'ai jamais cru que sa vertu dépassait le tout petit cercle des proches, et encore, seulement dans les meilleurs des cas. Et

puis aussi, que de crimes ne commet-on pas au nom de l'amour ? Non, la cité peut s'appuyer sur l'*agapè*, là où elle existe, mais elle ne peut l'exiger et en faire une vertu civique. C'est assez pour elle, et déjà beaucoup, qu'elle fasse respecter les justes partages – *suum cuique tribuere* – et une civilité minimale ; Platon, ou plutôt Protagoras, enseigne cela à Athènes ».

Jésus, qui a retrouvé son énergie, lui répond que cette sorte de justice calculatrice vise toujours trop court ; intéressée, elle n'apaise pas, mais nourrit envie et ressentiment ; la justice qu'il est venu annoncer est d'une autre sorte, elle participe de la surabondance du ciel et ne se préoccupe pas du lendemain. Comme à son habitude, Jésus s'exprime en images et paraboles : les oiseaux du ciel qui ne sèment, ni ne moissonnent, l'ouvrier de la dernière heure payé autant que les autres, la brebis perdue et retrouvée qui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neufs autres, le retour du fils prodigue... Pilate l'a écouté avec intérêt et amusement, puis il finit par l'interrompre : « Singulière justice tout de même ; à quoi bon respecter les commandements de la loi, si le délinquant se voit traité de la même façon que le citoyen loyal et fidèle ? Et aussi quel amour en partage quand le père favorise tel fils plutôt qu'un autre ? – n'était-ce pas ainsi que votre histoire avait commencé : les sacrifices du cadet préférés à ceux de l'aîné, Abel plutôt que Caïn ? Tu vois où cela conduit : au fratricide... A Rome, nos deux jumeaux fondateurs, Romulus et Rémus, ont partagé équitablement les mamelles de la louve. Voilà notre force : un droit égal, sans faveur, ni discrimination ; et gardez-nous de votre ombrageuse *agapè* ».

Maintenant Pilate s'est fait apporter une carafe de jus de raisin ; il apprécie particulièrement celui de la région d'Hébron ; il invite Jésus à le partager. « Bois, la journée sera longue, et nous n'avons pas encore commencé l'instruction de ton dossier. Je sais que tu as été interrogé toute la nuit par Anne et Caïphe. Ils voudraient bien que je te condamne, mais je vois clair dans leur jeu. Ils doivent s'impatienter, là-dehors ; cela ne me déplaît pas, à la vérité, de les faire languir un peu. Ils auraient bien voulu te faire un vrai procès, mais ils sont trop divisés pour y arriver. Nicodème et ses amis pharisiens, Simon, Joseph d'Armatie, Gamaliel, leur ont rappelé qu'un procès criminel ne pouvait pas se tenir de nuit, et certainement pas la veille d'un sabbat ou d'une grande fête. T'auraient-ils même condamné qu'il leur aurait fallu une seconde audience de confirmation du verdict. Alors ils ont décidé de mener une opération de police contre toi ; c'est beaucoup plus expéditif, la police. On rameute quelques témoins complaisants, on bouscule un peu le bonhomme, et voilà comment on fabrique un coupable en une nuit. Puis

on le présente à Pilate avec l'étiquette « terroriste » et le tour est joué. C'est fou ce que la Judée compte de délateurs en ce moment ; tu n'imagines pas le nombre de dénonciations que je reçois. Je ne sais qui sont les plus nombreux dans ce pays : les prétendus « amis de Rome » ou les dangereux conspirateurs qui ne rêvent que de nous bouter à la mer – et toi, il faudra bien que tu finisses par me dire à quel clan tu appartiens ».

« Bien, je vois que le raisin d'Hebron, ne te rend pas plus bavard. C'est ton droit, du reste, tu peux garder le silence. Mais je suis un magistrat consciencieux, et j'entends bien mener cette instruction dans les formes, puisque tu es devant moi. Donc, je reprends les chefs d'accusation dont on te charge. Et d'abord le paiement de l'impôt ; Jésus de Nazareth, est-il exact que tu incites les gens à ne pas acquitter le tribut ?

-« Interroges tes informateurs ; ils te diront que mes accusateurs m'ont présenté un denier romain et m'ont interrogé à son sujet ; je leur ai répondu que puisque cette pièce appartenait à César, il convenait de rendre à César ce qui lui appartenait... comme on rend à Dieu ce qui lui appartient ».

- « En effet, je connaissais cette réponse ; astucieuse, au demeurant, et promise à un bel avenir ; le politique d'un côté, le spirituel de l'autre... si seulement on pouvait se tenir à ce partage, les choses seraient plus simples ; le malheur, c'est que personne ne s'y tient : les politiques voudraient bien mettre le sacré à leur service, et les prêtres ont une fâcheuse tendance, comme dans ce pays, à vouloir conduire la politique. Plus sérieux maintenant : on t'accuse aussi de vouloir détruire le Temple, et de prétendre le rebâtir à ta façon. Sais-tu à quoi tu t'attaques ? - le Temple est le symbole de toute la tradition d'Israël, le siège de ce qui reste de pouvoir au Sanhédrin, et il recèle un trésor dont même moi j'ignore les limites. Un jour que j'ai prétendu en prélever une partie pour financer l'aqueduc que nous avons construit ici, les prêtres ont soulevé la foule et il m'a fallu lancer la troupe pour mater cette rébellion.

- « Mes paroles ont été déformées, car il n'y a pas pire sourds que ceux qui ne veulent point entendre ; j'ai rappelé une prophétie annonçant la ruine du Temple. Et j'ai dit que je n'étais pas venu pour abolir la loi, mais pour l'accomplir ».

- « Accomplir la loi, ... vaste programme ; mais tu es habile, tu ne dis pas ce que tu entends par « loi ». Par ailleurs, tu ne peux pas nier que tu as renversé les étals des marchands du Temple et chassé les changeurs ; reconnais que Caïphe pouvait y voir un passage à l'acte...

- « Il sera plus difficile à un riche d'entrer dans le Royaume des cieux, qu'à un chameau de passer par le chas d'une aiguille ; je leur ai dit de se constituer un trésor dans les cieux, car qui aime l'argent ne sera pas rassasié ».

- « Le Royaume des cieux... nous y voilà. Ainsi tu es Roi quand même ? ».

- « C'est toi qui le dis ; ma royauté n'est pas de ce monde ».

- « Si tu dis *ma* royauté, c'est que tu es Roi – ne joue pas sur les mots ».

- « Le règne vient du Père ; il s'exerce dans le monde, mais ne vient pas du monde ».

- « Tu finasses encore ; ne joue pas au plus fin avec moi, tu n'es plus devant vos docteurs de la loi, mais face à un magistrat romain qui a le pouvoir de te libérer ou de te condamner. Quand tes partisans poussaient des *Hosannas* devant ton ânon, en répandant des feuilles de palmier sous tes pas, c'est le sauveur d'Israël qu'ils acclamaient : très précisément le Roi-Messie, le *Amelekh Hamachiah* annoncé par vos prophètes. Un guerrier, Oint du Seigneur, qui restaurerait le royaume de David. D'ailleurs, je sais aussi que tu appartiens à la lignée de David par Joseph, ton père ».

- « Mon Père est au ciel ; si j'avais voulu restaurer ce Royaume terrestre, je l'aurais dit, et je ne me serais pas dérobé aux foules chaque fois qu'elles me prenaient pour leur chef. Je ne suis pas venu pour diriger le monde mais pour le délivrer du mal »

- « Alors, pour être franc, je ne suis pas certain qu'il y ait une seule personne qui te comprenne dans ce pays. Les chefs religieux devinent sans doute tes prétentions théologiques, et crient au blasphème car tu menaces directement un ordre qui leur profite si bien. Quant à tes partisans, ils n'entendent rien à cette histoire de Royaume des cieux et te poussent à prendre les armes contre nous ; tu exaspères les uns et tu commences à décevoir les autres, comme ton Judas, le zélote, qui n'a pas hésité à pactiser avec Caïphe. Aujourd'hui, toute le monde t'a lâché, et tes derniers fidèles se terrent dans la ville. Toute cette affaire repose sur un gigantesque malentendu ; et reconnais que tu ne fais rien pour être bien entendu ».

- « Je suis né pour ceci : rendre témoignage à la vérité. Quiconque procède de la vérité, écoute ma voix ».

- « ... et voilà la vérité maintenant ! Savons-nous seulement ce qu'est la vérité ? et comment prétendre être *de* la vérité ? Tu sais, tu me rappelles un autre procès,

dont parle Platon. Le procès de Socrate, l'ennemi des sophistes... lui aussi prétendait être *de* la vérité... ses contemporains ne lui ont pas pardonné. Et lui aussi n'a rien fait pour échapper à cette condamnation. Mais Athènes, n'est pas Rome ; nous, nous contentons du droit, et nous ne demandons à nos jugements que d'être *tenus* pour vrai : *res iudicata pro veritate habetur*. La vérité vraie est insaisissable et dangereuse ; mieux vaut ne pas s'entretuer pour elle et s'accommoder de vérités vraisemblables ou provisoires ».

- « Vous avez des yeux et vous ne voyez pas, des oreilles et n'entendez pas ; la vérité est déjà parmi vous. Vos vérités provisoires sont comme des vessies dans la nuit ; elles n'éclairent que les naïfs, et ce sont les puissants qui les donnent pour des lanternes. Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu... ».

- « Et voilà ... dans ce pays, il ne faut pas longtemps pour qu'on parle de Dieu. Mais pourquoi donc vous faut-il y toujours l'invoquer au singulier, alors que tous les peuples célèbrent des panthéons entiers. Un dieu unique est nécessairement jaloux, et si chacun s'imaginait avoir le sien, on ne tarderait pas à s'entretuer en son nom. Avec nous, c'est l'inverse : un dieu pour chaque chose, une divinité pour chaque occasion ; c'est beaucoup plus commode, et plus poétique, aussi. Que serait la Grèce sans ses temples et ses statues ? Même Rome, qui domine tout le monde connu, honore les dieux des peuples qu'elle a conquis. A vrai dire, je n'ai rien contre ton Dieu d'Abraham, à condition qu'il ne prétende pas à l'exclusivité ».

- « Nul ne peut servir deux maîtres à la fois », répond Jésus, « et nous n'avons qu'un seul Père, qui est aux yeux ».

- « Bien, je n'essaye pas de te convaincre ; d'ailleurs, je ne dois même pas te comprendre, il suffit que je te juge. Et sur ce terrain, il m'est difficile de te prendre pour un agitateur ; si on devait crucifier tous les prophètes de l'empire, l'armée romaine toute entière n'y suffirait pas. Et puis aussi, je doute que le divin Tibère se sente menacé et même outragé par ton Royaume des cieux ».

- Pilate s'est levé, arrange les plis de sa toge et s'apprête maintenant à prendre congé. « Caïphe me fait perdre mon temps ; mais au moins tu m'auras diverti ; ce n'est pas tous les jours, dans une vie de garnison, qu'on parle de justice et de vérité. *Te absolvo, videtur non fecisse* – c'est la formule du magistrat romain qui ne retient aucune charge à l'égard de l'accusé. Tes Ecritures avaient prévu cela aussi ? Je m'en vais signifier ma décision à Caïphe et ses sbires ».

Laissant Jésus à l'intérieur du prétoire, Pilate est sorti et gagne la tribune qu'il a fait élever sous les murs du palais. Il note que, en ce milieu de matinée, la foule a grossi considérablement ; elle attend, fébrile sous un soleil de plomb, dans une atmosphère de plus en plus lourde. Un silence tendu se fait lorsqu'il gagne sa cathèdre de justice. « Mes amis, fait-il, j'ai instruit le cas de l'homme que vous m'avez présenté. Je suis arrivé à la conviction qu'il n'a enfreint aucune loi de Rome ». Un brouhaha s'élève alors de la foule, discret au début, et bientôt de plus en plus fort. Ça et là jaillissent des cris : « blasphémateur !, des pierres pour le Galiléen ! ». Pilate est contrarié et veut en terminer au plus vite avec cette affaire qui n'a que trop duré. Il s'agit d'éviter à tout prix des incidents séditionnels un jour de *Pessa'h* : que pourrait sa garnison de quelques centaines d'hommes face à une foule déchaînée ? Une idée lui vient alors à l'esprit : puisque Jésus est galiléen, il relève formellement de la juridiction d'Hérode, Tétrarque de Galilée, même si les crimes qu'on lui reproche ont été prétendument commis à Jérusalem. Il suffirait donc de lui déférer le prisonnier ; Hérode, roitelet de comédie, ne pourra rien lui refuser – n'est-il pas une pure créature de Rome ? Et quand il l'aura acquitté lui aussi, bénéfice supplémentaire pour Rome, il aura étalé les dissensions entre les administrés de ses provinces, – la Galilée ne s'aligne pas nécessairement sur les vues des grands prêtres de Jérusalem.

Coïncidence heureuse : en raison des fêtes, Hérode est monté à Rome lui aussi. Le prisonnier lui est aussitôt transféré. On ne saura jamais comment s'est déroulée cette audience, la troisième pour Jésus, après sa confrontation nocturne avec les chefs des prêtres, et l'audience romaine du matin. Toujours est-il que, deux heures plus tard, Jésus est renvoyé par Hérode à Pilate, revêtu d'un vêtement blanc étincelant, et dans un état plus pitoyable encore. Acquiescement, condamnation, dérision ? Tout cela, sans doute. Toujours est-il que Hérode s'est défaussé lui aussi. Qui donc jugera Jésus ?

Passablement contrarié, Pilate a décidé, une fois de plus, de prendre son temps. Puisque décidément cette affaire ne le lâche plus, il s'agit de redoubler de prudence. Il reprendra donc l'interrogatoire de Jésus ; il ne devrait tout de même pas être impossible de lui arracher un mot, une réfutation claire, un commencement d'aveu ; n'importe quoi qui pourrait justifier une relance de l'affaire, peut-être une décision de compromis. Se pourrait-il que Pilate, à cet

instant, ait espéré secrètement un signe, un miracle, une intervention surnaturelle de ce personnage curieux, hors norme ? Son tempérament rationnel lui commande d'écarter cette pensée encore confuse, mais il ne jurerait pas ne pas l'avoir nourrie.

- « Tu les as entendus ? Ils rassemblent déjà les pierres pour régler ton compte. Et il ne faut plus compter sur Hérode pour te défendre ; lui aussi commence à se méfier... Mais, enfin, finiras-tu par dire clairement qui tu es ? Un prophète, un thaumaturge, un imposteur, un illuminé, le Roi des Juifs, le Messie ? ... Un mot de toi, une dénégation claire, et je peux encore te sauver... Evidemment, Tu ne dis rien, pour changer ».

- « C'est toi-même qui le dis ; le fils de l'Homme est venu sur terre pour que le monde soit sauvé ».

- « Fils de l'Homme ? Encore une énigme ! moi aussi je suis fils d'un homme. Te rends tu comptes des risques que tu prends en t'exprimant toujours de cette manière ? - c'est ta vie que tu joues, Jésus de Nazareth, l'heure n'est plus à débattre des textes à la synagogue ; à cet instant précis tu réponds de tes actes devant une cour de justice ! Chaque fois qu'on te pose une question claire, tu te défausses : ou tu te tais, ou tu renvois la question à ton interlocuteur. Garde ces finasseries pour les docteurs de la loi, et parle enfin clairement ; comme le dit un de vos prophètes : « que ton oui, soit oui, et ton non soit non ».

- « Pourquoi ne comprenez-vous pas mon langage ? celui qui est de Dieu entend les paroles de Dieu ; si vous ne les entendez pas, c'est que vous n'êtes pas de Dieu ».

- « Et toi tu n'es pas de ce monde, c'est comme si tu te parlais à toi-même, ou à ceux qui sont convaincus d'avance. Mais en justice, cela ne se passe pas comme cela : on parle le langage commun. Toi, tu te places en-dehors du monde commun, et il devient impossible de te juger. Les tiens sont déjà arrivés à ce point ; Caïphe se débarrasse de toi, tout en t'attachant au cou une énorme pierre ; ton compatriote Hérode renonce à te juger, tout en t'affublant de ce manteau de comédie. Méfie-toi, Jésus : en jouant avec le sacré, en te prétendant fils de Dieu, tu cesses d'appartenir au monde commun, n'importe qui peut désormais porter la main sur toi ; à Rome nous connaissons ce statut – c'est celui de l'*homo sacer* qui s'est exilé du monde commun et qui se met à la merci du premier venu. Seulement, comme tu fais peur aussi, - qui sait quand même si tu ne serais pas un peu fils de Dieu ? - alors on se défile et on demande au Romain d'achever le travail ».

- « Il est écrit que ces choses devaient arriver ; il n'appartient à personne d'éloigner cette coupe de mes lèvres ».

- « Mais enfin, toi qui, dit-on, as fait des miracles, toi qui as ressuscité Lazare et rendu la vue à des aveugles, toi qui a fait marcher des paralytiques, si tu étais vraiment celui que tu dis, il te suffirait d'un geste pour te sortir de ce piège... Tu ne dis rien, tu ne bouges pas ? Et bien, puisque rien de tout cela n'arrive, reviens sur terre, fais amende honorable, et je te fais exfiltrer discrètement... »

- « Il faut que meure le grain tombé en terre pour que demain il donne des fruits ».

- Pilate s'est levé ; il marque le coup. « Il faut que *meure* le grain tombé en terre »... « ainsi donc tu veux mourir. En somme, ici, il n'y a que moi à s'acharner à te faire échapper à la mort. Sans doute tes Ecritures avaient-elles prévu cela aussi ; et de moi, Pilate, on attend que je joue mon rôle dans cette scène – quoi que je fasse, il faut qu'à la fin je te condamne ; c'est comme si l'ombre de la croix – tu sais, ces croix sur lesquelles nous exposons les ennemis de Rome des heures durant jusqu'à ce qu'ils meurent à la fin – c'est comme si l'ombre de la croix s'étendait depuis le début de la journée sur notre conversation. Et bien, il ne sera pas dit que cela se passera comme cela ! La justice de Rome n'est pas une girouette sur laquelle on souffle à l'envi. Mais attention, je n'ai pas dit mon dernier mot ; prépare-toi à ressortir libre d'ici la fin de la journée ».

Quelle idée Pilate avait-il donc en tête ? Le préfet comprenait maintenant que, depuis le début, ce procès revêtait une portée politique, exclusivement politique, et que les grands-prêtres, jouant leur va-tout pour préserver leur emprise sur le peuple, étaient résolus à manipuler les foules contre Jésus – n'avaient-ils pas des milliers de lévites à leur service, sans compter la valetaille et les milices d'hommes de main ? Et bien, puisque l'enjeu devenait directement politique et que le peuple était l'instrument de cette mascarade de justice, il jouerait ce jeu là lui aussi. Et dans cette partie, il lui restait un atout de taille duquel il s'était souvenu à cet instant : le recours direct au peuple en intercession d'une sentence capitale. A Rome, il s'agissait de la *provocatio ad populum* : l'appel au peuple comme à un second degré de juridiction. Et comme il était de tradition, ici à Jérusalem, que le préfet libère un prisonnier à l'occasion des grandes fêtes religieuses, il allait, lui Pilate, défier Caïphe sur son propre terrain. Il suffirait qu'il fasse monter le peuple devant son tribunal et qu'il propose à la foule de choisir le condamné qui bénéficierait de cette amnistie pascale. Puisque ce Jésus comptait

tant de partisans dans la ville, il se faisait fort d'obtenir sa libération par acclamation. Mieux encore : il mettrait la vie de Jésus aux voix en l'opposant au criminel le plus odieux qui croupissait dans les cachots de la forteresse Antonia : Barrabas meurtrier convaincu de sédition ; un agitateur notoire, qui avait répandu le sang – Caïphe, si soucieux de plaire à Rome, n'aurait pas le front, se disait-il, de faire exiger sa libération.

Assez satisfait de son stratagème, Pilate envoie ses messagers rameuter les foules et s'apprête à tenir l'audience publique qui, à la fois le débarrassera de l'encombrant prophète, et témoignera de la grandeur d'âme de Rome. Mais lorsqu'il sort de son palais un peu plus tard, une impression mauvaise le gagne ; la foule est énorme, certes, mais, il la sent plus remontée que jamais ; ce ne sont pas les partisans de Jésus qui sont rassemblés là, sous un soleil de plomb, de plus en plus orageux, mais les hommes de Anne et Caïphe, désormais survoltés. C'est en vain qu'il proclamera, une fois de plus, l'innocence de l'homme qu'on lui a livré ; et quand il proposera le choix entre cet homme et Barrabas, la foule, comme un seul homme, hurlera « Barrabas ». Pilate n'est plus maître du terrain ; la foule n'en démordra plus ; comme une meute déchaînée, elle a flairé le goût du sang. Alors le préfet, mû par son instinct politique, tente une dernière manœuvre. Il fait ressortir Jésus, déjà chancelant et très mal en point, et ordonne qu'il soit flagellé au sang – « voilà votre homme » dit-il. La vue du supplice calmera-t-elle la meute ? Mieux : l'idée fugitive lui revient qu'un miracle pourrait se produire, en cet instant ultime ; ou alors, que ces gens, si prompts à retourner leur veste, pourraient bien ressentir quelque peur à choisir la mort d'un prophète qui ressuscite les morts. Et, de fait, quand les premiers coups s'abattent sur l'échine du prisonnier, un silence insoutenable s'est fait ; chacun semble retenir son souffle, comme si, en cette ordalie suprême, la main de Dieu allait faire un signe. Les coups continuent de s'abattre : dix, vingt, trente... toujours rien, seulement une pitoyable victime ployant sous la cravache. Alors, comme une bête soulagée, le peuple respire : c'est donc cela le prophète... des rires mauvais fusent : « qu'il se délivre lui-même, le Galiléen ! ».

Cette fois, Caïphe a gagné la partie ; plus rien n'arrêtera la foule. A court d'arguments et d'idées, Pilate se raidit pourtant encore ; à trois reprises, il affirme qu'il n'a rien à reprocher à cet homme. Mais on ne l'entend déjà plus, sa voix est couverte par les vociférations de la foule. De toutes parts on en appelle maintenant à la crucifixion de Jésus. La tension est à son maximum, l'ambiance devient insurrectionnelle. La cohorte s'est refermée autour de Jésus et du préfet, et le

centurion n'a d'autre ressource que de les pousser en toute hâte vers l'intérieur. Profitant de leur avantage, les grands-prêtres font passer un message à Pilate : « Jésus doit mourir car il s'est prétendu fils de Dieu. Quiconque se fait Roi se déclare contre César », et le message se poursuit par cette menace : « si tu le relâches, tu n'es pas l'ami de César ».

Pilate n'en croit pas ses yeux : des menaces ! Et toujours le malentendu, l'amalgame et la mauvaise foi : 'fils de Dieu', - crime religieux, hors de sa compétence, ou 'Roi, ennemi de César', - crime politique de son ressort, dont il vient, à trois reprises d'innocenter Jésus ... Jusqu'où donc ces sadducéens vont-ils défier la puissance de Rome ? Mais il n'a guère le choix : les légions de Vitellius, cantonnées en Syrie, sont bien loin, Caïphe est maître du terrain, alors que la fête bat son plein et que la ville, comme un chaudron surchauffé, est prête à tous les débordements. Quant à Jésus lui-même, il semble résigné à son sort, sinon vouloir en hâter le déroulement.

C'est à cet instant qu'un serviteur apporte un autre message à Pilate ; écrit à la hâte sur un bout de papyrus, il émane de Procula, sa propre épouse. Elle l'enjoint d'épargner cet homme : les auspices sont défavorables à sa mise à mort, et un songe l'a avertie qu'il s'agit d'un juste. Pilate n'ignore pas que sa femme, qui a bénéficié d'une formation stoïcienne exigeante, est attirée par l'enseignement du Galiléen ; proche du centurion de Capharnaüm, elle a établi des contacts étroits avec Nicodème, le disciple caché de Jésus au sein du Sanhédrin. Pilate n'est pas trop enclin à croire aux auspices et aux songes ; il n'empêche, Procula lui a toujours été de bon conseil et elle s'est rarement trompée dans le passé.

Ainsi, se dit Pilate, ce sera menaces contre menaces : la dénonciation de sa politique par les prêtres auprès de Vitellius, comme dans l'affaire de l'aqueduc, ou le courroux des dieux et la réprobation de son épouse. Quoi qu'il fasse, quel que parti qu'il adopte, il fera mal. Est-ce donc cela le pouvoir ? Céder à la pression la plus forte tout en donnant l'image de la puissance ? Pilate est réaliste, pourtant : il sait bien qu'il a perdu la partie, Jésus de Nazareth terminera sur une croix. Mais puisqu'il lui faut céder, il le fera à sa manière : dans les formes et non sans théâtralité. Et pour commencer, il se fait amener Jésus une dernière fois ; entre eux le dernier mot n'est pas encore dit.

Pilate : « cette fois les dés sont jetés ; je ne peux plus rien pour toi. Quelle dérision : le représentant du tout puissant Tibère incapable de libérer un inoffensif

prêcheur ! Nous sommes devenus, toi et moi, de simples jouets de l'histoire ; que diront de nous demain les chroniqueurs ? 'En la seizième année du règne de Tibère, dans la province reculée de Judée, un obscur agitateur a été condamné à la crucifixion par Ponce Pilate, préfet non autrement connu'... Et pourtant j'avais le pouvoir, je l'ai toujours, de te libérer, comme celui de te condamner ».

-« Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi s'il ne t'avait été donné d'en haut ».

-« D'en haut ? Encore le Père et le Royaume des cieux ? C'est plutôt d'en bas qu'il est venu le pouvoir ; de la populace haineuse, déchaînée par les prêtres. J'ai vu aujourd'hui le visage hideux de l'humanité ; as-tu remarqué la joie cruelle dans leurs yeux, chaque coup de fouet qui attisait leur plaisir ? Et cette fièvre contagieuse : mes hommes aussi, pourtant étrangers à tout cela, qui te moquaient et te plantaient une couronne d'épine sur la tête, rentraient dans le jeu, en remettaient, trempant les mains dans ton sang comme des sacrificateurs dégénérés. A ce moment, j'ai compris que j'avais perdu la partie. Quand le vengeur se lève et hurle, la voix de la justice devient inaudible. Rien de plus éloigné du droit que la justice populaire ; nos jeux du cirque sont plus civilisés que ces règlements de comptes.

- « Seul l'amour vient à bout du mal ; seul le pardon écarte le péché. Il est dit, au Psaume 82, que la justice sans l'amour juge fausement ; à l'orphelin et à l'indigent, la justice des hommes préfère les privilèges des riches et des puissants».

- « Qui a dit que la justice humaine était parfaite ? au moins est-elle préférable à la justice religieuse, cette inquisition aveugle que tu as connue cette nuit ; quant à la justice populaire, elle n'est pas autre chose qu'une vindicte déchaînée, c'est elle qui t'emporte ».

- « Seul Dieu a le pouvoir de juger ; quant à moi, je ne suis pas venu condamner le monde, mais le sauver ».

- « J'ai pourtant eu le sentiment qu'aujourd'hui, c'est toi qui nous jugeais, plus que l'inverse ; tu peux te vanter d'avoir tout mis sens dessus dessous : des Judéens te livrent à moi au prétexte que tu es pris pour leur Roi, et c'est un magistrat romain qui prend ta défense contre une caste qui prétend pourtant collaborer avec nous. En attendant, moi, mon travail est de rendre la justice, garantir la paix romaine, restaurer ne serait-ce qu'un peu d'ordre au milieu de toute cette violence. Il se fait seulement qu'aujourd'hui je n'ai pas pris l'exacte mesure de la passion qui règne ici. Aveuglés par la haine, ils ont sauté à pieds joints dans un

des plateaux de la justice, la dérèglant complètement. Alors il ne me reste plus qu'à y ajouter le glaive de l'*imperium* romain pour donner le change. Ne pouvant arrêter le mouvement, je me porte à sa tête, pour sauver les apparences. C'est sans doute ce qu'on appelle la *raison d'Etat*. J'ai tenté de te faire un procès juridique, mais personne n'en voulait, les prêtres t'avaient condamné d'avance parce que tu les gênais, la foule opinait dans le sens qu'on lui disait, et toi-même tu te mettais hors du droit, dans ton Royaume des cieux. Alors, je renonce à faire justice, ou plutôt je mets ma justice au service de ma politique ; aujourd'hui la voix du droit, entre l'amour que tu prêches et la violence qui te frappe, n'avait aucune chance de se faire entendre».

Un très long silence s'est installé entre les deux hommes, comme s'il leur restait encore beaucoup de choses à dire, en dépit de ces circonstances. Finalement, Pilate reprend d'une voix moins assurée : «Quelle chaleur aujourd'hui, ! à Césarée au moins le vent de la mer rafraîchit l'atmosphère ... le ciel se couvre, et dans une heure, le fracas du tonnerre viendra ponctuer la mise en scène... Quand même, je me demande ce que sont devenus tous ces gens qui, hier encore, t'acclamaient avec des *hosannas* ? Combien de temps se souviendront-ils de toi ? En tout cas, tu auras réussi à semer le doute jusqu'au sein de mon propre couple ; ma femme Procula me supplie de t'épargner, elle pense que tu es un Juste et que les dieux n'agrément pas ton sacrifice. Est-ce cela l'amour que tu prêches, la division introduite jusqu'au sein des familles ? ».

- « Qui n'est pas avec moi est contre moi. Les pauvres, les malades, les pécheurs l'ont compris, qui ont tout abandonné pour me suivre. A la fin du jour, ce sont eux qui répondent à l'invitation du maître de maison ; les riches et les puissants sont bien trop encombrés de leurs richesses et de leur pouvoir pour accepter l'invitation ».

- « A vrai dire, je n'avais pas vraiment l'intention de m'y rendre, si c'est cela que tu veux dire ».

- « Des samaritains, des publicains, des prostituées, des pharisiens ont mis leurs pas dans les miens ».

- « Charmante compagnie,...je te laisse avec eux. Et bien comme cela, tout est dit, Jésus de Nazareth, ou plutôt, tout est écrit, devrais-je dire. Toi tu endosses l'habit du martyr, et moi je serai, pour l'éternité, le gouverneur un peu lâche qui n'a pas su, ou voulu, libérer un innocent. Au fond, tu devrais me remercier : si je te

graciais aujourd'hui, on t'oublierait demain déjà. En te condamnant à la croix, je t'assure une chance de survivre dans la mémoire des hommes ».

Maintenant, Pilate s'est levé; le ton a changé, est redevenu martial. « Adieu, Jésus de Nazareth, fait-il en le congédiant. A partir de cet instant, je redeviens préfet de Rome, et j'entends bien utiliser ton supplice pour la plus grande gloire de l'empire. Les prêtres qui te condamnent à la croix par mon intermédiaire s'imaginent sans doute qu'ils vont donner en spectacle l'agonie lamentable d'un faux prophète ; ils espèrent ainsi définitivement discréditer ton message dans l'ignominie d'une mise à mort qui n'en finit pas. Et bien, je ne vais pas leur offrir ce plaisir ; jusqu'à nouvel ordre, c'est encore moi qui règle la mise en scène et qui orchestre les symboles. Alors, puisqu'ils ont voulu faire de toi un prétendu Roi des Juifs, je vais leur retourner leur Roi déchu, et montrer ce que Rome fait de ceux qui croient pouvoir les défier. Désormais, tu es Jésus, Roi des Juifs, cloué sur une croix pour avoir bravé l'aigle romain ».

Pilate est ressorti une dernière fois ; il fait assoir Jésus sur son siège de justice, non sans avoir ordonné de l'accouter comme un Roi des Juifs de dérision. Bien décidé à exploiter l'ironie de cette intronisation grotesque, il demande à la foule : « voici votre Roi ; voulez-vous vraiment que je le condamne ? ».

- « Crucifies-le ! ».

- « Vous voulez vraiment que je crucifie votre Roi ? »

- « A mort ! »

- « Puisqu'il en est ainsi, cet homme sera livré au supplice », dit-il en se faisant apporter une vasque d'eau, « mais je me lave les mains du sang de ce Juste ».

La foule a-t-elle aperçu ce geste, en a-t-elle seulement perçu le sens ? Aveuglée par la haine, et le sang qu'elle appelle sur sa tête et celui de ses enfants, elle ne se sera pas souvenu du chapitre XXI du *Deutéronome* qui ordonne à l'homme qui aurait trouvé un cadavre dans son champ de se purifier les mains dans le torrent le plus proche, afin de s'épargner la souillure du sang répandu. Pilate lui-même connaissait-il ce passage ? Quant aux grands-prêtres qui le tiennent à l'œil, ils ont bien d'autres soucis que de goûter la pertinence du geste. Du reste ils n'ont pas

apprécié du tout le mot « *Juste* », dont Pilate a qualifié Jésus – « Juste », le plus beau qualificatif dont un Juif pieux pouvait être honoré.

La suite est connue : Jésus livré à la soldatesque, ses vêtements partagés entre ses bourreaux. La croix du supplice et l'écriteau qui la surmonte. Cet écriteau sera l'occasion d'un nouvel incident : Pilate a fait écrire « *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs* » - la synthèse de l'incrimination trompeuse d'un procès qui n'avait pas lieu d'être. Colère de Caïphe qui exige une rectification : « n'écris pas 'Roi des Juifs', mais 'qui se prétend Roi des juifs' ». Cette fois Pilate ne cédera pas, la postérité saura que ce procès, dont personne ne voulait, reposait sur un malentendu. Ainsi en a-t-il décidé ; et il suffit que cette décision soit *tenue* pour vraie.

Lorsque Jésus rend son dernier souffle, au lieu dit « *le crâne* », l'orage a éclaté et une grande nuit s'est faite sur Jérusalem. Judas s'est pendu, Pierre et les disciples se cachent quelque part dans la vieille ville, Caïphe et Anne goûtent le plaisir amer des forfaitures équivoques, Pilate s'apprête à affronter l'angoisse de Procula.

Un homme ne s'est pas découragé : Joseph d'Arimatie, le disciple caché au sein du Sanhédrin. En toute hâte il a fait l'acquisition d'un sépulcre neuf et il s'apprête à demander une dernière faveur à Pilate : ne pas laisser le supplicié plus longtemps exposé, comme l'ordonne du reste la loi juive, et ensevelir le corps dans le tombeau après l'avoir embaumé. Pilate acceptera cette entorse à la pratique romaine, trop heureux de jouer ce dernier tour à Caïphe.

Trois jours plus tard, une autre histoire commence ; selon certains, Pilate n'aura de cesse que de retrouver la trace de son prisonnier de la *Pessah*. Dans six ans, il sera appelé à Rome pour répondre de sa gestion de la Judée, et l'histoire perd sa trace.

Une génération plus tard, en 66, la Judée entre en ébullition ; le peuple entier, échauffé par toutes sortes de prophètes se prétendant Rois d'Israël, prend les armes ; la répression est impitoyable, et, en 70, le Temple est entièrement détruit. C'est à la même époque que commencent à circuler les premières mises par écrit des événements que nous avons relatés...Et longtemps encore on se posera la question de Pilate : « qu'est-ce que la vérité ? ».

Bibliographie.

La bibliographie relative au procès de Jésus est immense, tant dans les domaines théologiques, qu'historiques, philologiques et juridiques. Pour m'en tenir au seul domaine juridique :

- G. AGAMBEN, *Pilate et Jésus*, Paris, Editions Payot-Rivage, 2014.
- P. BEARNAIS, *Jésus de Nazareth devant ses juges*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 2006.
- H. DELETRAZ, *Le disciple que Jésus aimait. La passion vue par Jean*, Paris, Editions jésuites, 2020.
- A. DIDIER, *Ponce Pilate*, drame en trois actes, Versailles, Via Romana, 2009.
- R. DRAÏ, *Jésus. Lecture de l'Évangile selon Luc*, t. 2, *Tu es Rex ?*, Paris, éditions Hermann, 2014.
- J.-N. DUHOT, *L'affaire Jésus, un quiproquo ?*, Paris, Editions Kimé, 2018.
- O. KRAFT, *Les trois procès de Jésus*, Versailles, Via Romana, 2008.
- J. IMBERT, *Le procès de Jésus*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1984.
- J. ISORNI, *Le vrai procès de Jésus*, Paris, Flammarion, 1967.
- S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, t. 1, *L'histoire*, Paris, Editions du Cerf, 2012
- S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, t.2, Paris, Editions du Cerf.
- S. LEGASSE et P. TOMSON, *Qui a tué Jésus ?*, Paris, Editions du Cerf, 2004
- D. SAUREL, *Le procès romain de Jésus*, Millau, Docteur angélique, 2019.
- J.-M. VARAUT, *Le procès de Jésus*, Paris, Plon, 2004.

Questions pour un débat.

- Comment caractériser le climat politique, social et religieux qui régnait en Judée lors du procès de Jésus ?
- Par quels traits se distingue la justice juridique que tente d'appliquer Pilate ?

- Quelles sont les caractéristiques des justices alternatives : religieuse, populaire, politique, qui s'affrontent lors du procès de Jésus ?
- Quelles sont les conditions nécessaires pour que s'impose une justice juridique ?